

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>08</b>
<b>Représentés</b>	<b>01</b>
<b>Votants</b>	<b>06</b>
<b>Exprimés</b>	<b>06</b>
<b>Pour</b>	<b>06</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **28 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit novembre, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLEIX

**Pouvoirs** : M. Alain GRASS a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX

**Excusés** :

**Absents** : M. Pascal REDON

**Date de convocation** 23 novembre 2019

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Construction centre de santé**

Messieurs BUJADOUX et BERTRAND, intéressés par l'affaire, se retirent et ne prennent pas part au vote.

La Commune de Saint-Silvain- Bellegarde :

- 1- Valide le plan de financement prévisionnel, soumis ce jour au Conseil municipal, de la construction et de la location, à Bellegarde, du bâtiment destiné à un centre de santé géré par une SCIC, sous réserve que :
  - a. Le montant HT de la construction soit subventionné à hauteur d'au moins 70 % ;
  - b. La TVA acquittée sur la construction puisse être compensée par le FCTVA ;
  - c. Le plan de financement définitif soit soumis à l'approbation des deux conseils municipaux avant l'engagement de l'opération ;
  - d. Sur tous les points ci-dessus, les délibérations des conseils municipaux des deux communes concordent complètement.
- 2- Donne son accord pour que la commune de Bellegarde en Marche dépose un dossier de demande de DETR au titre de l'année 2020 ;

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.